

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

BAILLEUMONT

## PLAN DE ZONAGE

PLU ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLU APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/5000<sup>ème</sup>



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS**  
 1060, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND  
 62810 AVESNES-LE-COMTE  
 03.21.220.200  
 PLU@CAMPAGNESARTOIS.FR  
 WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR  
 f t y i g

### Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation

- Limites de zones**
- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
  - Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
  - Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
  - 1AUH : Zone à urbaniser à vocation d'équipements
  - A : Zone agricole
  - As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
  - N : Zone naturelle

- Éléments à protéger**
- Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
  - Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'Urbanisme : chemin
  - Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

- Installations agricoles**
- Installation agricole classée
  - Installation agricole non classée

- Zone inondable**
- Zone inondable issue de données communales

### Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Maison remarquable
2	Maison remarquable
3	Maison remarquable
4	Monument aux morts
5	Eglise Saint-Martin
6	Place verte et ancien abreuvoir
7	Calvaire
8	Chapelle de la Bonne Mort

